

Polémique autour de l'enseignement du tamazight

LES PRÉCISIONS DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7079 – MARDI 31 AOÛT 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Confinement partiel

LES MESURES À NOUVEAU ALLÉGÉES

Page 16

RÉUNION MINISTÉRIELLE DES PAYS VOISINS DE LA LIBYE

L'ALGÉRIE PLAIDE POUR LE RETRAIT DES FORCES ÉTRANGÈRES ET DES MERCENAIRES

Afin d'aider la Libye à sortir de l'impasse politico-sécuritaire, qui y règne depuis plus de dix ans, l'Algérie, convaincu du rôle vital et central que doivent jouer les pays voisins pour soutenir les autorités de transition libyennes en vue de la concrétisation de toutes les échéances inscrites dans la feuille de route et la tenue des élections prévues le 24 décembre 2021, a organisé hier une réunion ministérielle des pays voisins de la Libye.

Page 3



DISSOLUTION PROCHAINE DES APC ET APW

La date des élections fixée au 27 novembre prochain

Page 3

COVID-19

Grande opération de vaccination à partir du 4 septembre

Page 4

OPEP+

Arkab prendra part à la 20e réunion ministérielle

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

POLÉMIQUE AUTOUR DE L'ENSEIGNEMENT DU TAMAZIGHT

Les précisions du ministère de l'Education

La dernière note du ministère de l'Education nationale, fixant l'emploi du temps exceptionnel pour l'année scolaire 2021/2022, a suscité une vive polémique au sein des militants et activistes de la cause amazighe.



Ces derniers accusent, en effet, le ministère de tutelle d'avoir relégué l'enseignement de la langue amazighe au second plan, soulignant que cela «n'était pas mentionné dans la dernière circulaire qui porte sur l'organisation exceptionnelle de la scolarité dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus, à savoir lors de l'adoption du système de groupes. «La langue amazighe est dispensée en dehors de l'emploi du temps du groupe concerné», est-il indiqué dans le plan tracé par la tutelle, c'est-à-dire dire que son enseignement est dispensé en dehors de l'«emploi du temps officiel» qui est de 4 heures (8 h-12 h ou 13 h-17 h). Le département de Abdelhakim Belabed, a tenu, dans un communiqué diffusé hier, à apporter des précisions sur ce sujet pour mettre fin à la polémique. Le ministère a précisé qu'il n'était pas mentionné dans la circulaire que l'enseignement du tamazight était mis en dehors du volume horaire officiel. Il s'agit de la circulaire-cadre n°1394 émise le 14 août et qui porte sur l'organisation exceptionnelle de le scolarité dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Dans ce document, il était mentionné une baisse du volume horaire de cette matière, faisant passer l'enseignement de celle-ci au second plan. Le ministère de l'Education a donc indiqué que l'enseignement de cette langue ne doit pas avoir d'emploi du temps fixe. C'est ce qui contredit le statut officiel dont jouit la langue amazighe depuis 2016, qui oblige les autorités à élargir son enseignement et à «œuvrer pour sa promotion». Selon le communiqué du ministère, ledit document «prévoit, dans ses dispositions organisationnelles, la poursuite de la scolarisation en dépit des conditions exceptionnelles dictées par la crise sanitaire inédite causée par la pandémie (Covid-19), à savoir la distanciation physique, le maintien du travail par groupes et l'alternance des groupes, les cours devant être dispensés au quotidien, soit la matinée, soit l'après-midi». Pour sa part, le Haut-Commissariat à l'amazighité a demandé, dans un communiqué, une rencontre avec le ministère de l'Education nationale. «En réaction aux informations relayées sur les réseaux sociaux concernant la publication de la circulaire du ministère de l'Education nationale (…) y compris le volet enseignement de la matière tamazight, et après avoir relevé une certaine ambiguïté dans la rédaction de ce document, le HCA a adressé une correspondance, classée urgente, au ministre», lit-on dans le communiqué. Le HCA a demandé au ministère de ne pas appliquer le contenu de cette circulaire ou d'adresser une note explicative pour lever toute ambiguïté de son application par les directeurs des établissements de l'éducation et de l'enseignement des trois paliers. Le Haut-Commissariat à l'amazighité réclame «l'organisation d'une rencontre de concertation dans les prochains jours pour examiner les voies de consécration d'un cadre de concertation permanente dans la sérénité et dans un esprit de dialogue constructif», ajoute le communiqué du HCA. Cette réunion interviendra également dans le cadre de «la prise des mesures nécessaires pour poursuivre le renforcement et la consécration de l'enseignement du tamazight, conformément aux engagements de l'Etat», précise le même document. **Lynda Louifi**

APPEL À LA VIOLENCE CONTRE LES KABYLES

5 ans de prison ferme requis contre «Erriva»

LE PROCUREUR de la République près le tribunal d'Annaba a requis cinq ans de prison ferme contre l'anti-Kabyle, le dénommé Rayfa, alias Erriva. Les deux complices d'Erriva n'ont pas comparu à ses côtés en raison de compléments d'enquête les concernant dans d'autres affaires. Présenté la semaine dernière en citation directe par les services de sécurité de la brigade judiciaire par-devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba, le juge instructeur a décidé de placer les trois hommes sous mandat de dépôt. Durant le procès, Rayfa, alias Erriva, a regretté la diffusion de sa vidéo et a demandé pardon aux Kabyles, tout en soulignant que le meurtre horrible et ignoble de Djamel Bensmail l'avait atrocement marqué. Dans une autre vidéo, Rayfa, alias Erriva, avait appelé les jeunes d'une quarantaine de wilayas à lui porter aide et assistance quant au contenu de sa vidéo criminelle. Hier, jour de son procès, une immense foule s'est présentée aux abords du tribunal correctionnel d'Annaba, non pas pour soutenir le présumé coupable mais pour apporter leur soutien au «peuple frère kabyle». Erriva risque de rester encore plus longtemps en prison puisqu'il est poursuivi dans une autre affaire d'«atteinte à la personne du président de la République». Dans une toute première vidéo, au moment de la fermeture des plages, Erriva avait accusé le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'être un «tueur d'emplois», l'accusateur s'occupant du gardiennage de véhicules au niveau d'une plage de la côte d'Annaba. Inconnu du grand public à Annaba, de même pour ses deux complices, il avait reconnu, dans une autre vidéo, «avoir été condamné pour trafic de drogue mais je n'ai jamais tué une personne, encore moins pensé à la brûler», allusion faite à l'assassinat de Djamel Bensmail. Pour rappel, après la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux incitant à la haine entre les Algériens, la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) a saisi, mardi 17 août 2021, par l'intermédiaire de son bureau régional d'Annaba, la justice pour déposer plainte contre «X» auprès du procureur de la République pour «discours de la haine avec appel à la violence». Cette plainte s'inscrit dans le cadre de l'article 32 de la loi sur la lutte contre la discrimination et le discours de la haine. Pour rappel, trois jeunes apparaissant sur une vidéo, se proclamant comme citoyens d'Annaba, ont lancé un discours des plus haineux, voire criminel, appelant «à rayer la Kabylie de la carte de l'Algérie». Ni à Annaba ni ailleurs la vidéo d'Erriva et consorts ainsi que son appel à la solidarité de la population n'a eu un effet quelconque de suivi, sauf de la désolation constatée chez la plupart des citoyens qui ne parlent plus que de «nos frères kabyles» et de «voyous profitant de la tragédie nationale pour alimenter le feu de la haine».

Nabil Chaoui

RISQUES D'INONDATIONS À BLIDA

40 points noirs recensés

Les services de la protection civile de la wilaya de Blida ont dénombré Plus de 40 points noirs répartis à travers 17 communes sur les 25 que compte la wilaya, ces derniers sont menacés par les inondations comme ce fut le cas l'année dernière. Pour cette opération de curage et nettoiement, les services de la wilaya ont débloqué une enveloppe colossale estimée à 45 milliards de centimes. Des travaux sont actuellement en cours pour parer à toute éventualité catastrophique, dans le cadre d'une campagne d'assainissement des cours d'eau et des puisards, selon un rapport détaillé qui a été établis par les services de la protection civile et présenté lors daes travaux de la réunion, qui a été consacrée aux mesures prises pour faire face aux intempéries pendant les deux périodes automnale et hivernale, dans les communes ciblées telles Blida, Bouarfa, Oued El Alleug, Mouzaia, et Hammam Melouane. Concernant les oueds, il s'agit de ' Sidi El Kebir à Blida, oued Beni Azza à Ouled Yaich, celui de la Chiffa sur la route nationale n° 01 adjacente à l'usine de papiers du coté de Sidi Madani et oued ' Ennamous' du côté du village Beni Chougrane dans la commune de Mouzaia. Un important dispositif composé d'agents et de matériels roulants dont des camions et d' engins, a été mis à la disposition de tous les services concernés par le curage et le nettoiement surtout des avaloirs à travers toutes les villes du territoire de la wilaya, ou on dénombre pour la seule commune de Oued El Alleug, 08 points noirs, en majorité des oueds qui passe à travers son territoire et qui menace la plupart de ses citoyens durant toute la saison hivernale. Dans la commune d'El Affroun, beaucoup d'habitations construites aux abords de l'oued ''Bouroumi'' sont exposées aussi à un danger imminent à l'inondation, par ailleurs, tout comme les communes de l'EST de la wilaya dont l'Arbaa, Meftah, Bougara et Hamam Melouane.

T. Bouhamidi

RÉUNION MINISTÉRIELLE DES PAYS VOISINS DE LA LIBYE

L'Algérie plaide pour le retrait des forces étrangères et des mercenaires

Afin d'aider la Libye à sortir de l'impasse politico-sécuritaire, qui y règne depuis plus de dix ans, l'Algérie, convaincu du rôle vital et central que doivent jouer les pays voisins pour soutenir les autorités de transition libyennes en vue de la concrétisation de toutes les échéances inscrites dans la feuille de route et la tenue des élections prévues le 24 décembre 2021, a organisé hier une réunion ministérielle des pays voisins de la Libye.



Lors de cette réunion ordinaire, à laquelle ont pris part les chefs de la diplomatie libyen, tunisien, égyptien, nigérien, tchadien, Soudanais, congolais et du Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, du Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, Bankole Adeoye et de l'envoyé spécial du SG de l'ONU pour la Libye, Jan Kubis, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a insisté sur la nécessité du parachèvement du processus politique de la réconciliation nationale menée sous l'égide des Nations unies et à mettre fin aux ingérences extérieures, à l'afflux des armes et à obtenir le retrait des combattants étrangers et des mercenaires.

Signalant l'existence de plans par lesquels certaines puissances étrangères cherchent à accroître leur influence en Libye et à faire de ce pays une plate-forme pour redessiner les équilibres internationaux au détriment des intérêts stratégiques libyens et des pays voisins, le chef de la diplomatie algérienne a réaffirmé que la sécurité et stabilité de la région sont étroitement liées à la sécurité et à la stabilité de la Libye

« Une Libye stable et forte constituera sans nul doute le pilier de la sécurité et de l'intégration économique régionales», a-t-il soutenu, relevant que les pays voisins de la Libye sont plus concernés que d'autres par les répercussions directes de la situation tumultueuse dans ce pays, qui tente de s'extraire d'un chaos marqué ces dernières années par l'existence de pouvoirs rivaux dans l'Est et l'Ouest sur fond d'ingérence étrangères.

Pour M. Lamamra a, le règlement de la crise n'est possible que par un processus inter-libyen, et impose indubitablement une solidarité absolue et un soutien efficace pour permettre au peuple libyen de préserver sa souveraineté et l'unité de son territoire, de même qu'une action devant mettre un terme à toutes les interventions étrangères dans ses affaires internes. La participation de la ministre libyenne des Affaires étrangères, Najla Al-Manqoush à la réunion était considérée comme un indicateur significatif de la grande avancée réalisée par le processus politique dans le règlement de la crise libyenne.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'activation des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la crise libyenne ainsi que les recommandations de la Conférence de Berlin prévoyant de permettre aux pays voisins de s'acquitter de leur rôle dans le contexte des efforts internationaux et régionaux pour aider le peuple libyen. Rappelons qu'après la fin des combats à l'été 2020 et la signature d'un cessez-le-feu en octobre, un gouvernement unifié et transitoire a été installé sous la houlette de l'ONU en début d'année pour unifier les institutions et mener le pays à des élections législatives et présidentielle prévues en décembre. Or, après cette performance politique partout saluée comme historique, les divisions ont rapidement refait surface, tandis que la tenue de ces élections devient de plus en plus hypothétique en l'absence d'un cadre constitutionnel censé régir le double scrutin, en dépit du budget nécessaire à la tenue des élections dégagé par le Gouvernement d'unité nationale.

Mohamed Mecelti

DISSOLUTION PROCHAINE DES APC ET APW

La date des élections fixée au 27 novembre prochain

EN ATTENDANT ultérieurement la dissolution imminente des Assemblées communales et de wilaya, le président algérien Abdelmadjid Tebboune a promulgué, ce dimanche, un décret fixant au 27 novembre la date des élections locales anticipées au niveau des conseils régionaux et municipaux (APC et APW).

La présidence a indiqué, dans un communiqué, que Tebboune a signé un décret convoquant les électeurs aux élections locales du 27 novembre.

Légalement, le mandat actuel des conseils populaires (au niveau des municipalités et des Wilayas) prend fin en novembre 2022.

Le décret prévoit également la révision des listes électorales entre le 5 et le 15 septembre. Cette révision des listes électorales est une mission dévolue à l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). La loi électorale en Algérie prévoit l'organisation des élections locales dans un délai maximum de 3 mois, à compter de la date de convocation des électeurs.

Il faut dire que les milieux politiques s'attendaient à cette annonce depuis la fin des élections législatives en juin dernier. Le chef de l'Etat avait explicitement déclaré à plusieurs reprises qu'il parachèverait le processus de renouvellement des instances représentatives de base. L'organisation de ces élections communales serait le couronnement de la feuille de route politique de Tebboune, qui avait débuté par une révision constitutionnelle, une révision des lois sur le régime électoral et sur les partis et la tenue des législatives.

Vers la fin de cette année, il se tiendra également un autre scrutin, qui ne concernera pas le corps électoral, mais plutôt un autre collège, celui des élus APC et APW. Il s'agira du renouvellement des deux tiers des membres du Conseil de la nation, ce qui donnera sans doute une ossature politique complète aux institutions du pays. C'est en juillet dernier que Tebboune a lancé ses premières consultations avec le président de l'Anie, sur cette opération électorale de grande importance. Des doutes persistaient sur ce vote, en raison de la crise sanitaire et de la situation politique assez tendue. Certains évoquaient la situation économique et sociale qui ne semblait point favorable à la tenue de ces élections. On craignait encore une fois un faible taux de participation, ce qui serait un autre désaveu politique populaire sur le processus engagé. Les derniers scrutins ont connu depuis décembre 2019 des taux de participation parmi les plus faibles depuis l'indépendance.

De nombreux analystes et sociologues avaient expliqué les raisons de ce comportement électoral en citant deux causes majeures: la défaillance des collectivités locales dans la gestion de l'espace public et des besoins de la population et la défiance manifeste contre les gouvernants. Le rapport de confiance qui devrait sceller le citoyen avec son élu responsable était brisé depuis les premières manifestations du hirak.

D'ailleurs, les assemblées populaires communales et wilayales sont l'émanation d'une situation politique qui prévalait en 2017 et dont la composante humaine ne peut être que le fruit des anciennes pratiques de corruption, de malversation et de détournement des deniers publics. Ces APC et APW ont été les parfaits alliées de l'ancien régime de Bouteflika, aujourd'hui honni et dénoncé et dont les symboles politiques, entre chefs de gouvernements, ministres, walis et autres PDG d'entreprises publiques géantes sont accusés et croupissent en prison.

Pour rappel, début août, le Conseil supérieur de sécurité en Algérie a annoncé que les élections locales se tiendront en novembre prochain, en cas d'amélioration de la situation sanitaire dans le pays, compte tenu de la pandémie de la Covid-19. Les élections locales en Algérie sont destinées à élire les membres des 1542 conseils municipaux et les 58 conseils des Wilayas.

Mohamed Kouini

MÉDÉA

Mise en service prochaine du nouvel hôpital de Tablat

LE NOUVEL hôpital de Tablat dont le taux d'avancement a atteint 100 %, selon les explications fournies au wali, Djahid Mous, à l'occasion de la visite d'inspection qu'il a effectuée lundi dans la daira de Tablat, devra être mis en service dans les tout prochains jours.
Dans cette perspective le nouvel hôpital d'une capacité de 120 lits qui a accusé un important retard permettra à la région de dispenser les soins et les hospitalisations aux populations des communes de la daira ainsi qu'aux populations des communes limitrophes.
Devant intervenir au cours du 1er septembre 2019, selon les engagements donnés par l'ancien wali, muté à Tissemsilt, la mise en service du nouvel hôpital de Tablat est imminente, selon les déclarations des responsables chargés de la réalisation de la nouvelle structure.
Tous les espoirs sont mis en faveur de la promesse de la livraison du projet de nouvel hôpital qui, comme chacun sait, a accusé un important retard, celui-ci ayant été lancé en réalisation en 2003 dans le cadre d'un programme de construction financé par le Fonds saoudien de développement, dont les travaux ont été confiés à une société américaine dénommée Archeton, cette dernière ayant vite abandonné le chantier.
Ce n'est qu'en 2016 que la reprise effective des travaux a eu lieu après le déblocage par le ministère de la santé et de la population d'une enveloppe financière de 800 millions de DA pour l'achèvement du projet et d'une opération d'équipement d'un montant de 20 milliards de cts.
Très attendue par les populations de la région qui vont enfin pouvoir disposer d'un établissement hospitalier capable de faire face à leurs besoins en soins et en traitements hospitaliers, étant donné que l'actuel hôpital est une structure ancienne devenue peu opérationnelle qui n'offre plus que des prestations réduites et ne pouvant plus prendre en charge qu'un nombre limité de pathologies.
Il faut rappeler que l'infrastructure existante qui a une capacité de 46 lits est devenue peu fonctionnelle et n'arrive que difficilement à satisfaire la demande exprimée par une population estimée à plus de 120 000 habitants.
C'est dans l'objectif de son ouverture prochaine que la wali de Médéa, accompagné du P/APW, des directeurs de l'exécutif et des élus ont visité le chantier du nouvel hôpital afin de se rendre compte de visu sur l'avancement des travaux et sur sa dotation en moyens et installations techniques.

De Médéa, Nabil B.

COVID-19

Grande opération de vaccination à partir du 4 septembre

La rentrée sociale de cette année rime avec la vaccination anti-Covid. L'Algérie s'apprête à organiser une grande opération de vaccination à partir du 4 septembre pour une durée d'une semaine, le but étant de vacciner le maximum de personnes. L'évaluation de cette opération se fera le 11 septembre, qui sera baptisé le «Big day».



C'est un défi que les autorités sanitaires se lancent avec cette opération de vaccination de grande envergure. Tous les moyens humains et matériels seront mobilisés pour garantir la réussite de cette opération.
C'est ce qu'a affirmé hier le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, lors d'une réunion, par visioconférence, avec les directeurs de santé et les directeurs des établissements hospitaliers des wilayas du pays.
Après avoir fait le point sur l'état d'avancement de l'opération de vaccination, notamment à l'approche de la rentrée sociale, le ministre a affirmé que son département ministériel s'apprête à lancer la plus grande opération nationale de vaccination à partir du 4 septembre prochain, en coopération avec plusieurs départements ministériels et en coordination avec les autorités locales (walis et P/APC).
Dans un communiqué publié sur la page Facebook du ministère, les dates et les objectifs de cette opération de vaccination ont été soulignés. Le ministre a en effet affirmé que cette opération, d'une durée d'une semaine (du 4 au 11 septembre), coïncidant avec la rentrée sociale, «aura pour objectif de vacciner le plus grand nombre de citoyens».
Tous les professionnels du secteur de la santé, a précisé le ministre, seront mobilisés à cet effet.
Cette opération se fera aussi en coordination avec les autres secteurs pour que toutes les wilayas puissent en bénéficier, et ce grâce à une cartographie sanitaire qui touchera toutes les régions du pays, notamment les zones reculées et celles situées dans les zones d'ombre. Selon Abderrahmane Benbouzid, le 11 septembre, ou ce qu'on appellera le «Big day», «sera un véritable défi à travers lequel nous visons à vacciner le plus grand nombre de citoyens. Le résultat de cette opération de vaccination sera évalué lors de cette journée portes ouvertes».
Le ministre a, en outre, évoqué la mise à disposition de toutes les moyens matériels et humains pour faire de cette opération un succès, laquelle se poursuivra jusqu'à atteindre le plus grand nombre de citoyens vaccinés. Le premier responsable du secteur n'a pas manqué de rappeler l'importance de la vaccination, d'autant, a-t-il dit, qu'»elle demeure la seule solution pour assurer une rentrée sociale sûre». Pour rappel, le président de la République avait, lui aussi, souligné l'importance de la vaccination anti-Covid, affirmant que «la prochaine rentrée sociale des corps de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle était tributaire de la vaccination de tous».
Pour réussir la campagne de vaccination, les autorités misent sur la disponibilité du vaccin.
Outre les doses déjà reçues, le ministre a annoncé la réception prochaine de cinq millions de doses de vaccins, qui seront suivies de trois autres lots d'ici à la fin de l'année.

Lilia Aït Akli

412 nouveaux cas, 370 guérisons et 31 décès

412 NOUVEAUX cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 370 guérisons et 31 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier lundi le ministère de la Santé dans un communiqué. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 195.574 dont 412 nouveaux cas durant les dernières 24 heures, celui des décès à 5240 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 133.037 cas. Par ailleurs, 41 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

VACCINATION ANTI-COVID À BLIDA

Les pharmaciens répondent à l'appel

VINGT-CINQ pharmacies d'officine dans la wilaya de Blida ont répondu à l'appel de la direction de la santé de Blida pour procéder à la vaccination de la population contre le coronavirus, au lendemain de la décision ministérielle.
«Toutes les dispositions ont été prises pour la réussite de cette opération de vaccination», a déclaré M. Djemai, directeur de la santé de Blida. «C'est suite à la décision émanant du ministère de tutelle, stipulant que les pharmacies d'officine peuvent participer à la campagne de vaccination anti-Covid, que nous avons fait appel à ces dernières pour booster le rythme de l'opération», a-t-il ajouté.
Pour mener à bien cette opération, des formations d'initiation aux modalités de l'acte vaccinal ont été prodiguées dans ce sens et en détail. Celles-ci se résument dans les gestes et attitudes à adopter avant et après l'inoculation, avec une communication afin de déterminer la prise de la tension artérielle et de la glycémie du sujet à vacciner.
Enfin, la dernière étape du processus consiste à garder le patient un moment après l'acte de vaccination afin de s'assurer qu'aucune complication ne survienne.
Notons que les pharmaciens autorisés à participer à cette opération doivent avoir des locaux très spacieux et les moyens adéquats pour le stockage des vaccins.
Toujours selon la même source, pour vacciner le maximum de personnes à travers la wilaya de Blida, les médecins privés disposant des moyens nécessaires seront sollicités pour cette opération.
«Nous voulons faire vacciner le plus grand nombre de personnes d'ici à la fin du mois de septembre, coïncidant avec la rentrée sociale et scolaire», a expliqué le DSP de Blida.

T. Bouhamidi

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:29	12:29	16:08	18:59	20:24
CONSTANTINE	04:34	12:34	16:13	19:07	20:28
ALGER	04:48	12:49	16:28	19:21	20:43
OUARGLA	04:48	12:39	16:15	19:07	20:25
CHLEF	04:49	12:39	16:15	19:06	20:24
MOSTAGANEM	05:02	13:00	16:39	19:31	20:53
ORAN	05:05	13:03	16:41	19:33	20:55

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7079 — MARDI 31 AOÛT 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	21°
Oran	30°	20°
Constantine	35°	20°
Ouargla	44°	30°

TRANSPORTS

Promotion des ports algériens aux standards internationaux

Le ministre des Transports, Aissa Bekkaï a mis en avant l'impératif de promouvoir l'action des ports algériens à la hauteur des standards internationaux et intégrer l'économie nationale dans son environnement régional et international de manière à développer le commerce extérieur et redynamiser le segment des exportations, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Des recommandations qui ont couronné une réunion présidée par M. Bekkaï au siège de son département, en présence de cadres du ministère, du Directeur général (DG) du groupe Serport, des P-DG des ports d'Annaba, Djen Djen, Oran et Alger, ainsi que le SG de la Fédération nationale des travailleurs des ports (FNTP) et des membres de son Bureau.

A noter que la réunion, tenue jeudi dernier, intervient dans le cadre de la série de rencontres présidées par le ministre avec les partenaires sociaux, note la même source.

Un large débat a marqué cette rencontre au sujet de la situation des différents ports algériens et les préoccupations soulevées par le partenaire social, en formulant des propositions pour l'amélioration des conditions de travail, le maintien des postes d'emploi et la redynamisation de la performance des établissements portuaires.



Il a cité, dans ce contexte, les textes réglementaires régissant l'activité portuaire, dont le décret exécutif N 99-199 du 18 août 1999 définissant les statuts de l'autorité portuaire. Dans ce contexte, la Fédération a émis son avis quant à l'application de ce texte dans son état actuel, proposant «l'ouverture à grande échelle d'ateliers de débats sur le développement et la modernisation des ports, l'élargissement des prérogatives exercées actuellement par les structures de l'administration portuaire de manière à lui permettre d'exercer les véritables missions de l'autorité».

De son côté, le ministre a souligné «l'importance de promouvoir l'action des ports algériens aux standards internationaux en vigueur et l'intégration de l'économie nationale dans son environnement régional et international en prévoyant de nouvelles prérogatives structurelles et légales, de manière à développer le commerce extérieur, redynamiser les exportations et réduire la recette des importations».

Cette démarche a pour objectif de «conférer à l'Algérie une place leader au diapason de la nouvelle vision du Gouvernement», relève le document.

«Le dialogue serein et fructueux entre la tutelle, les établissements et le partenaire social constitue un des éléments les plus pertinents pour mener à bien cette démarche», poursuit le ministre, «en vue de parvenir à des solutions consensuelles préservant les acquis des travailleurs et soutenant les ports du point de vue stratégie de développement, structure, administration et gestion pour pouvoir cadrer avec les exigences des défis futurs».

M. B.

CONFINEMENT PARTIEL

Les mesures à nouveau allégées

L'ALGÉRIE poursuit son déconfinement alors que la pandémie de Covid-19 a poursuivi sa décrue ce lundi 30 août, entamée fin juillet, avec 412 nouveaux cas recensés ces dernières 24 heures, contre 491 nouvelles infections hier dimanche. Une première batterie de mesures d'allègement a été annoncée mardi 24 août par les services du premier ministre qui comprend notamment le réaménagement des horaires du couvre-feu nocturne de 22h00 à 06h00 au lieu de 20h00-06h00 précédemment, ainsi que la réouverture au public des plages et des lieux de loisirs.

Moins d'une semaine après, de nouvelles mesures de déconfinement ont été annoncées ce lundi 30 août par le premier ministre Aïmene Benabderrahmane dans un communiqué.

Il s'agit de la levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain, ferroviaire et inter-wilayas des voyageurs durant les week-ends dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile. Le gouvernement a décidé de lever la mesure de limitation à la vente à emporter pour les activités des cafés, restaurations, fast-food et espaces de vente de glace et ce, dans « la limite de 50% des capacités» et dans le « respect des protocoles sanitaires.»

En outre, le gouvernement a décidé de reconduire la mesure de fermeture, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, des marchés de ventes des véhicules d'occasion, des salles omnisports et les salles de sport, des maisons de jeunes et des centres culturels.

Le premier ministre a décidé aussi de reconduire la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements.

La mesure relative au retrait définitif de l'autorisation d'exercice de l'activité pour les salles des fêtes qui enfreignent l'interdiction en vigueur a été également reconduite pour une durée de 15 jours. Les 40 wilayas concernées par le couvre-feu nocturne sont : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbes, Annaba, Guelma, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran, El Bayadh, Bouerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Naâma, Ain Temouchent, Ghardaia, Relizane et Ouled Djellal.

Dix-huit wilayas ne sont pas concernées par les mesures de confinement : Chlef, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Médéa, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Mila, Ain Defla, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Beni Abbés, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghaeir et El Meniaâ.

M. D.

OPEP+

Arkab prendra part demain à la 20e réunion ministérielle

LE MINISTRE de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab, prendra part mercredi, aux travaux de la 20ème Réunion ministérielle Opep-Non Opep (OPEP+) qui se tiendra par visio-conférence, a indiqué lundi un communiqué du ministère.

Cette réunion qui regroupe les 23 pays (13 pays de l'OPEP et 10 pays non-OPEP) signataires de la Déclaration de Coopération, sera consacrée à l'examen de la situation du marché pétrolier international et à ses perspectives d'évolution à court terme, a précisé la même source.

Cette réunion sera précédée, le même jour, par la 32ème réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC), qui aura à évaluer, sur la base du rapport établi par le Comité technique conjoint de suivi (JTC), la situation du marché pétrolier international, ses perspectives d'évolution à court terme ainsi que le niveau de respect des engagements de baisse de la production des pays participants à la Déclaration de Coopération.

Le JMMC est composé des pays membres de l'OPEP qui sont l'Algérie, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, l'Irak, le Koweït, le Nigeria et le Venezuela et de deux pays non membres de l'Organisation à savoir la Russie et le Kazakhstan. L'Angola participera également aux travaux du JMMC au titre de Président de la Conférence de l'OPEP.

H. B.

YÉMEN

Des avocats demandent une enquête à la CPI sur des «crimes de guerre»

DES AVOCATS basés à Londres représentant des victimes de la guerre au Yémen ont réclamé lundi l'ouverture d'une enquête à la Cour pénale internationale (CPI) sur des crimes de guerre présumés commis par les forces progouvernementales.

La guerre au Yémen oppose depuis sept ans les forces du gouvernement, appuyées par une coalition militaire menée par l'Arabie saoudite, au mouvement Ansarallah dit houthis.

Depuis le début du conflit, des experts onusiens ont dénoncé des «crimes de guerre» commis par les deux parties.

Lundi, des avocats de l'organisation «Guernica 37 International Justice Chambers» ont annoncé dans un communiqué avoir transmis à la CPI, au nom de centaines de personnes — survivants, proches et familles de ceux qui ont été tués —, des preuves appuyant des allégations de «crimes de guerre» et «crimes contre l'humanité» commis par la coalition au cours des six dernières années.

Les avocats ont appelé la CPI à enquêter sur trois incidents, dont une frappe de la coalition en 2016 lors d'un enterrement dans la capitale Sanaa, aux mains des Houthis, qui a tué 140 personnes et une frappe aérienne en 2018 sur un bus scolaire dans le nord du pays ayant tué au moins 40 enfants.

La coalition avait admis que des «erreurs» avaient été commises, affirmant qu'elle allait juger les militaires soupçonnés d'être à l'origine de l'attaque sur le bus scolaire.

«Au moment de l'attaque, la coalition a affirmé qu'elle enquêterait et demanderait des comptes à ses auteurs. Bien entendu, elle n'a rien fait de tel», a déclaré Almudena Bernabeu, cofondatrice de Guernica 37, selon le communiqué.

Ni le Yémen ni l'Arabie saoudite ne sont parties au Statut de Rome, fondateur de la CPI. Parmi les pays impliqués dans la coalition intervenant au Yémen, seule la Jordanie a ratifié le Statut de Rome.

La CPI n'est pas tenue d'examiner les plaintes déposées par des individus ou des groupes auprès du procureur. Ce dernier peut décider en toute indépendance des affaires à soumettre aux juges de la Cour.

Les juges, eux, décident d'autoriser ou non une enquête préliminaire par le procureur. Une enquête formelle peut ensuite être ouverte, et si cela est justifié, des accusations peuvent être portées.

Dans la majorité des cas, ces plaintes ne donnent toutefois pas lieu à des enquêtes, selon la CPI.

La guerre au Yémen a fait des dizaines de milliers de morts et a déplacé des millions de personnes. C'est, selon l'ONU, la pire crise humanitaire au monde.

R. I.